

AVIS N° 203 - 2019 / BRVM / DG

CALENDRIER DE COTATION 2020

La Bourse Régionale des Valeurs Mobilières (BRVM) porte à la connaissance des intervenants du marché que les séances de cotation ont lieu tous les jours ouvrables à l'exception des jours déclarés fériés en Côte d'Ivoire.

Les jours fériés prévus pour l'année 2020 sont les suivants :

- Mercredi 1^{er} janvier 2020 : Jour de l'an ;
- Lundi 13 avril 2020 : Lundi de Pâques ;
- Vendredi 1^{er} mai 2020 : Fête du Travail ;
- Jeudi 21 mai 2020 : Jour de l'Ascension ;
- Lundi 1^{er} juin 2020 : Lundi de Pentecôte ;
- Mardi 7 juillet 2020 (*) : Fête de fin de Ramadan ;
- Vendredi 7 août 2020 : Fête de l'Indépendance ;
- Vendredi 11 septembre 2020 (*) : Fête de la Tabaski ;
- Vendredi 25 décembre 2020 : Fête de Noël.

Pour toute information complémentaire concernant cet Avis, veuillez contacter la BRVM à son siège ou les Antennes Nationales de Bourse établies dans chaque pays de l'UEMOA.

Fait à Abidjan, le 19 décembre 2019

Le Directeur Général



Dr. Edoh Kossi AMENOUNVE

(*) : Date sujette à changement.